

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 mars 2020 portant nomination du directeur général de l'institut Claudius-Regaud, centre de lutte contre le cancer de Toulouse

NOR : SSAH2030154A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2005 modifié fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'institut Claudius-Regaud du 21 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer du 23 janvier 2020 ;

Vu la candidature présentée par l'intéressé,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Pierre DELORD, professeur des universités - praticien hospitalier au centre hospitalier et universitaire de Toulouse, est nommé en qualité de directeur général de l'institut Claudius-Regaud, centre de lutte contre le cancer de Toulouse, pour une durée de cinq ans.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 mars 2020.

*Le ministre des solidarités et de la santé,
La directrice générale de l'offre de soins,
KATIA JULIENNE*

La présente décision peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux devant le ministre chargé de la santé (direction générale de l'offre de soins) dans le délai de deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux sera possible en cas de rejet explicite ou implicite de l'administration ;
- d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente (tribunal administratif ou Conseil d'État pour les professeurs des universités-praticiens hospitaliers) dans les deux mois suivant la notification ou les deux mois suivant les décisions de rejet du recours gracieux.